

SOCIAL – SANTE – SERVICES

Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Pas-de-Calais

Thème : social

Mission : - de définir une politique d'accès au droit

- de piloter et de coordonner les actions en matière d'aide à l'accès au droit
- d'informer sur les dispositifs existants
- d'accompagner et de susciter toute initiative en matière d'accès au droit.

Composition :

Membres de droit

- Président du Tribunal de grande instance
- Procureur de la République du Tribunal de grande instance, commissaire du gouvernement du CDAD
- Préfet de la Région
- Président du Conseil Général
- Président de l'Association des Maires
- Président du Tribunal de grande instance
- Bâtonnier de l'Ordre des Avocats
- Président de la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats du Barreau
- Bâtonnier de l'Ordre des Avocats
- Président de la Caisse des Règlements des Avocats du Barreau
- Président de la Chambre Départementale des Huissiers de justice
- Président de la Chambre des Notaires
- Président de la Chambre des Avoués près la Cour d'Appel
- Président de l'Union des Associations Familiales

Membres associés

- Procureur de la Tribunal de grande instance
- Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Directeur Départemental du Service d'Insertion et de Probation

Contrôleur d'Etat

- Trésorier Payeur Général

Nos représentants : Mme Marie-Françoise Montel, Maire de Roclincourt

Textes de référence : loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, modifiée par la loi n° 98-1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits

Désignations faites : 9 avril 2018